



INFORMATION

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 MAI 2018

Publicis Groupe SA (« Publicis ») a été informée que BNP Paribas Securities Services, à la suite d'une erreur informatique, n'a pas transmis certains votes par correspondance à CACEIS, mandataire de Publicis, dans les délais impartis avant l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 mai 2018. En conséquence de quoi, ces votes n'ont pas pu être pris en compte dans le calcul du quorum et des votes des résolutions.

Publicis confirme que ces retards de communication n'ont pas d'incidence sur la régularité de l'assemblée générale et du vote des résolutions qui y ont été adoptées.

Publicis informe toutefois ses actionnaires, à titre purement indicatif, que si ces votes non transmis l'avaient été dans les temps, ils n'auraient pas affecté le sens du vote des résolutions.